L'apprentissage par cœur ?

Par **enima31**, le **07/03/2015** à **22:47**

Bonjour,

J'ai l'impression que le fait d'apprendre par cœur est mal vu.
J'entends et lis ici et là, de la part de professeurs ou d'amis: "oui mais le par cœur ça ne sert à rien, ce qui compte c'est la réflexion!". Or, n'est-ce pas justement une façon de nourrir la réflexion que d'apprendre par cœur ?

Je ne comprends pas cette manie, pourquoi diaboliser cette façon d'apprentissage ? A en croire mon entourage, personne n'apprend par cœur. Attention, je conçois bien le fait que certaines matières soient plus ou moins sujettes au par cœur. Pensez-vous honnêtement qu'il soit possible de réussir ses études de droit en mettant de côté le par cœur.

Le débat est ouvert !

Par **steeven2014**, le **07/03/2015** à **23:44**

Au sens littéral, apprendre par cœur, c'est apprendre mot à mot. Néanmoins je serais curieux de savoir combien de personnes considèrent l'expression "par cœur" au sens littéral. je pense que pour la plupart (des étudiants du moins) apprendre par cœur se résume à apprendre le plan, les principes, les détails, les mots clés et la jurisprudence qu'il y a dans le cours.
Selon moi, apprendre sa leçon comme ça, c'est juste l'apprendre "normalement".
En ce qui me concerne, je n'apprend que certaines choses par cœur. Ça peut être un article important, la date et l'énoncé d'une jurisprudence... Le reste, je l'apprend "normalement".

En ce qui me concerne, je pense que les expressions telle "qu'apprendre par cœur c'est pas bien" proviennent de la fausse idée que le par cœur est l'ennemi de la compréhension. Or, ce n'est pas nécessairement le cas. Le par cœur c'est l'assimilation parfaite de l'information par la mémoire. Et, bien que ça ne soit pas non plus synonyme de compréhension, c'est une très bonne chose de pouvoir utiliser une information fidèle et pleinement disponible. Au reste, je pense qu'il est quand même rare qu'un étudiant qui réussisse à apprendre par cœur ne comprenne rien à ce qu'il a appris. Je crois toutefois que ce n'est pas suffisant.

A ce sujet :

http://www.letudiant.fr/bac/methodo/dix-questions-a-alain-lieury-specialiste-francais-de-la-memoire.html

Par **Dragon**, le **08/03/2015** à **12:57**

Bonjour,

tu es libre d'apprendre par coeur tes cours, chacun fait ce qu'il veut ; mais ce qu'on te demande aux examens c'est de comprendre ce que tu as appris pour l'appliquer comme il faut et non de tout recracher inutilement!

Par **steeven2014**, le **08/03/2015** à **13:35**

@ Dragon.

Je pense que comprendre est ce qui est préférable et souhaitable. Souhaitable par les profs, mais aussi préférable pour soi-même. Surtout si l'on veut éviter de perdre son temps ou exercer une profession juridique plus tard.
Néanmoins, les questions des contrôles de connaissances, du moins dans ma fac, ne sont pas toujours des questions de compréhension.
J'ai déjà eu quelques notes pas mal en apprenant des trucs que je n'ai qu'à moitié compris; et je pense que c'est le cas de pas mal d'étudiants, même parmi ceux qui ont de bons résultats.
Les étudiants veulent réussir et les examens ne sont pas toujours conçus de manière à évaluer leur compréhension.

Par **Yn**, le **09/03/2015** à **10:06**

[citation] je pense que les expressions telle "qu'apprendre par cœur c'est pas bien" proviennent de la fausse idée que le par cœur est l'ennemi de la compréhension[/citation]
Je suis d'accord, opposer la connaissance brute et la réflexion n'a aucun sens, ce sont deux choses complémentaires.

Connaître son cours c'est la base, l'étape préalable. N'importe qui capable de faire ça, il suffit de mémoriser, c'est binaire : on sait, on ne sait pas.

Tous les juristes passent par là, tous les juristes apprennent par cœur.

Une fois la connaissance brute acquise, il faut être capable de la mobiliser, de l'utiliser, c'est là que les choses se compliquent. C'est sur ce point que l'on reconnaît un bon juriste : apprendre par cœur n'implique pas de comprendre. Comprendre c'est savoir réfléchir, restituer ou appliquer.

Enfin, contrairement à la mémorisation - on sait / on ne sait pas - la compréhension peut s'évaluer à des niveaux très divers (le prof qui fait un cours clair, le praticien qui va résoudre un cas pratique, l'étudiant qui va rédiger un commentaire ou une dissertation, etc.)

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **enima31**, le **09/03/2015** à **22:29**

Je pense que là où la question peut vraiment se poser c'est pour les matières dites "secondaires". Certains professeurs ont tendance à poser des questions purement de cours.

Dès lors, pensez-vous que recracher le cours mot à mot soit pénalisant ? En somme, pensez-vous que le correcteur aura tendance à valoriser la copie d'un élève qui reformule le cours à sa façon, par rapport à celui qui le recrache à la virgule près ? Même si au final les deux copies voudront dire la même chose.

Par **Yann**, le **10/03/2015** à **08:11**

Ça dépend en grande partie de l'enseignant. Pour les matières en option certains demandent en effet une question de cours et dans ce cas une restitution par cœur est ce qu'il y a de plus efficace pour marquer des points. Certains profs poussent même le vice en corrigeant par une grille de mots clefs qu'ils veulent retrouver dans la copie.

Mais il est rare de trouver des profs qui cherchent à piéger des étudiants. Une copie intelligente et qui montre qu'on connait bien son cours permets toujours de s'en sortir.

Par **Ben Simon**, le **11/04/2015** à **09:55**

Il n'est pas interdit d'apprendre par coeur ou d'apprendre en suivant le canevas du cours, son plan, les grandes lignes, les mots-clés, les expressions juridiques incontournables…etc

Selon mon expérience même quand c'est une question du cours qui vient à l'examen... une partie où une sous-partie du cours... les profs prennent ça mal quand vous leur vomissez "bêtement" ce qui est dans leur fascicule... Ils trouvent ça dépourvu d'effort intellectuel. Ils préfèrent plutôt qu'on redise ce qu'on a compris de la partie ou de la sous-partie en nos mots propres.

Il est vrai que c'est du droit tout de même et il y a des expressions ou termes juridiques que nous ne pouvons pas “inventer” ou remplacer simplement par d'autres similaires sans "écorcher" ou déformer complètement le sens. C'est pourquoi pendant la correction, les profs s'attendent à retrouver ces expressions clés dans notre devoir.

Sinon le "par coeur" comme un CD qu'on a mis en marche et qui coule sans arrêt du debut à la fin c'est bien pour un "disque dure" encore performant. On enregistre tout, pas seulement l'essentiel. Mais la reproduction "mot à mot" comme une récitation à l'école primaire n'est pas du tout conseillée. En tout cas, on n'aura pas tout de même une sous-moyenne quand on a bien récité son cours, mais on n'explosera pas non plus aux yeux du prof.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **sou'**, le **13/04/2015** à **23:09**

lorsque j'étais encore charpentier, il y'avait un écriteau dans l'atelier:
"l'ordre soulage la mémoire,
range les choses
les conserve."
Donc, déjà, apprendre par coeur le plan, OUI!

Ensuite, l'apprentissage par cœur, qu'est-ce que c'est:
Pour moi, c'est connaître donc, le plan, et ses développements (leur sens).

Mais pas dans les grandes lignes, hein. Plutôt dans le détail, c'est-à-dire tout le cours.

Bien sur, connaître exactement les mots que vous avez cru entendre dans la bouche du prof lors de la prise de note, ça n'a aucun sens.
Oui, parce qu'entre ce que le prof dit, et ce qui est écrit dans les notes, il y'a parfois un sacré gouffre...
...comme le sait si bien celui qui a fait sauté des heures d'amphi et qui révise sur les cours des autres XD.

Apprendre par coeur comme cela me permettait d'arriver plus serein aux écrits et oraux, d'avoir plus de temps pour réfléchir plutôt que de mouliner dans le vide à essayer de me souvenir ce que le prof avait dit, et donc certainement d'avoir de meilleurs notes.

cela me permettait encore de lier des parties du cours qui, dans le plan, étaient très éloignées.

..Ou de passer en revue dans ma tête tous les passages où il était question de telle notion. Donc, par exemple, d'avoir une argumentation plus étayée.

Mais parfois, lorsque vous apprenez le cours, il n'est pas inutile d'apprendre des débuts de paragraphe par coeur.
C'est comme cela que la suite des éléments revient, que vous ré-attrapez le fil d'ariane du cours.

le coup de grand ténébreux qui arrive dans l'amphi, avec son stylo-bille acheté 5 Minutes avant à carrouf', qui dégomme le sujet en 2h sur les 3h de l'épreuve, sans avoir appris et tout à l'instinct, ça s'appelle....une légende universitaire.

C'est plus courant de le voir regarder bêtement les autres étudiants, voire de manière anxieuse, ou bien se dégonfler en oral en lâchant timidement: "je n'ai pas appris cette partie du cours, monsieur...vous pourriez m'interroger sur autre chose ?".

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés